

# épidémiologie

## L'agalactie contagieuse à *Mycoplasma agalactiae* chez les petits ruminants :

### bilan des plans collectifs volontaires et situation nationale

L'Agalactie contagieuse au sens large, telle que définie par l'Office International des Épizooties (OIE), peut être due à quatre espèces mycoplasmiques. Seule l'Agalactie à *M. agalactiae* vient d'être classée sur la liste des dangers sanitaires de seconde catégorie. Cet article fait le point sur l'épidémiologie et les plans de lutte contre cette forme historique d'Agalactie, ainsi que sur l'antibiosensibilité actuelle de *M. agalactiae*.

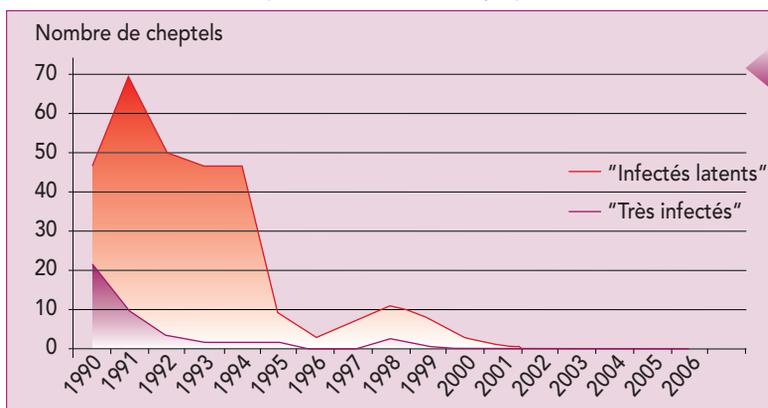
L'Agalactie Contagieuse" (AC) est l'appellation qui a été retenue pour désigner le syndrome mycoplasmaïque le plus fréquent dans le monde pour les petits ruminants. Présente sur les cinq continents, l'AC s'exprime cliniquement de façon protéiforme, avec des atteintes principalement mammaires, articulaires, oculaires ou respiratoires, diversement associées [3, 4] (encadré 1).

#### Encadré 1 - Les espèces de mycoplasmes à l'origine de ce syndrome

- Quatre espèces de mycoplasmes peuvent être à l'origine de ce syndrome :
  - *Mycoplasma agalactiae* (*M. agal*), isolé chez les caprins et chez les ovins ;
  - puis trois espèces ou sous-espèces presque exclusivement rencontrées chez les caprins, et appartenant (ou affiliées) à un groupe phylogénétique différent : le groupe "mycoïdes". Celui-ci rassemble des pathogènes majeurs des ruminants dont, pour l'AC, *M. capricolum* subsp. *capricolum*, *M. mycoïdes* subsp. *capri* et *M. putrefaciens*.
- L'impact économique de l'AC est important en particulier dans les filières laitières (pays du pourtour méditerranéen surtout).
- Sur un plan réglementaire, elle est inscrite sur la liste de l'organisation mondiale de la santé animale (OIE).
- En France, à l'inverse de nombreux pays européens, l'AC n'a été réglementée que localement (arrêtés préfectoraux) dans le cadre de plans de lutte collectifs volontaires. C'est toujours le cas dans les Pyrénées-Atlantiques, et ce fut le cas en Savoie et en Haute-Savoie jusqu'au milieu des années 2000.

Figure 1 - Évolution de la prévalence de l'Agalactie contagieuse à *M. agalactiae* en Savoie et Haute-Savoie

(source FRGDS Rhône-Alpes)



- Cheptels "infectés latents" : séroprévalence faible (indice sérologique)  
- Cheptels "très infectés" : séroprévalence variable et positivité du lait de mélange (isolement de *M. agalactiae*).

Dominique Bergonier<sup>1</sup>  
Julie Blaziot<sup>2</sup>  
Florence Tardy<sup>3,4</sup>  
François Poumarat<sup>3,4</sup>

<sup>1</sup>Université de Toulouse  
ENVT (Pathologie de la Reproduction)  
UMR INRA-ENVT  
Interactions hôtes-agents pathogènes  
F-31076 Toulouse Cedex 03  
<sup>2</sup>GDS des Pyrénées-Atlantiques  
F-64078 Pau Cedex  
<sup>3</sup>Anses Lyon  
UMR Mycoplasmoses des Ruminants  
F-69364 Lyon Cedex 07  
<sup>4</sup>Université de Lyon  
VetAgro Sup  
UMR Mycoplasmoses des Ruminants  
F-69280, Marcy l'Etoile

#### Objectifs pédagogiques

- Faire le point sur l'Agalactie contagieuse due spécifiquement à *M. agalactiae*, récemment introduite sur la liste des dangers sanitaires de classe 2.
- Comprendre l'intérêt du génotypage des souches pour mieux connaître l'épidémiologie de cette maladie et la combattre.
- Décrire les différentes formes épidémiologiques présentes sur notre territoire.
- Tirer des enseignements de 30 ans de prophylaxie sanitaire en zone d'enzootie et comprendre l'originalité de cette démarche volontaire par rapport aux pays limitrophes.
- Faire le point sur l'évolution de l'antibiosensibilité de *M. agalactiae*.

#### COMPRENDRE ET AG

Crédit Formation Continue :  
0,05 CFC par article